

BULLETIN MUNICIPAL

Année 2019

SEILHAN

Le Mot du Maire.

Une année s'achève avec ses joies et ses peines, une pensée toute particulière à tous ceux qui ont perdu un proche.

Ce sera là le dernier bulletin d'informations de ce Mandat Electoral.

L'année 2019 se termine avec l'enfouissement des réseaux au centre du village.

Au premier trimestre 2020, dernière période avant la fin du mandat, se poursuivront les travaux votés en 2019 à savoir la poursuite de l'élargissement du chemin d'Arrivet, ainsi que le curage des fossés.

Pour conclure, je voudrais apporter mes remerciements aux associations, aux bénévoles, au personnel communal et à l'équipe municipale pour leur engagement au sein de notre commune ainsi qu'à toutes les personnes qui participent à l'embellissement du village et souhaiter la bienvenue aux nouveaux habitants.

Au nom du Conseil Municipal et du personnel communal, je vous adresse mes meilleurs vœux de bonheur, de santé et de réussite pour la nouvelle année 2020

Denise VIGNEAUX.



COMPTE RENDU DES PRINCIPALES DECISIONS PRISES LORS DES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ANNEE 2019.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 Mars 2019

Ordre du jour : Délibération opposition transfert de la compétence PLU à la CCPHG ; Délibération opposition au transfert des compétences eau et assainissement au 01/01/2020 à la CCPHG ; Vote du Compte de Gestion 2018 ; Vote du Compte Administratif 2018 ; Affectation du résultat ; Préparation BP 2019 – Orientation budgétaire 2019 ; Affaires diverses.

Opposition transfert de la compétence PLU à la CCPHG : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, s'oppose au transfert de la compétence PLU à la CCPHG.

Opposition au transfert des compétences eau et assainissement au 01/01/2020 à la CCPHG
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, s'oppose au transfert des compétences eau et assainissement au 01/01/2020 à la CCPHG.

Madame Le Maire doit quitter la séance pour le vote du compte administratif, le quorum ne sera pas atteint. L'ensemble des membres présents au conseil municipal décide de reporter le vote du compte de gestion 2018, du compte administratif 2018 et l'affectation du résultat à la prochaine séance

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 Mars 2019

Adoption de la modification simplifiée n° 1 du plan local d'urbanisme de la commune de Seilhan.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 Avril 2019

Ordre du jour : Vote du Compte de Gestion 2018, - Vote du Compte Administratif 2018 ; Affectation du résultat 2018 ; Vote des taux d'imposition 2019 ; Délibération des subventions accordées ; Délibération obligatoire du compte « Fêtes et cérémonies » ; Vote du Budget Primitif 2019 et délibération BP 2019.

Vote du Compte de Gestion 2018 : Mme Le Maire présente le Compte de Gestion 2018. Après questions et discussions, Vote à l'unanimité du compte de Gestion 2018.

Vote du Compte Administratif 2018 : Après avoir dressé le Compte administratif, Madame Le Maire quitte la séance. Mr LORENZI donne lecture du tableau récapitulatif des dépenses et recettes de l'exercice 2018 et des reports 2017. Après l'énoncé des comptes, Vote, à l'unanimité, du Compte Administratif 2018.

Vote, à l'unanimité de l'affectation du résultat

Vote des taux d'imposition 2019 : Madame Le Maire propose de ne pas augmenter le taux des taxes communales. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les taux de la Taxe d'habitation, de la Taxe foncière (bâti) et de la Taxe foncière (non bâti). Les taux de 2019 sont
TH : 5,63 TFB : 5,63 TFNB : 28,52

Délibérations : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'inscrire au Budget communal 2019 compte 6232, la somme de 1 200€ et décide d'attribuer les subventions suivantes : Coopératives scolaires LABROQUERE (5 enfants X80€) = 400€, BARBAZAN (6 enfants X80€) = 480€, ST BERTRAND DE COMMINGES (5 enfants X80€) = 400€. Société de Chasse 310€, Crèche 160€, Anciens Combattants 50€, Club de Football 100€, GYM 100€ et la Boule Seilhanaise 100€.

Vote du BP 2019 : EN FONCTIONNEMENT 188 282,44€ dépenses et recettes
EN INVESTISSEMENT 62 995,09€ dépenses et recettes

Inscriptions budgétaires 2019 : Chauffage Eglise – Chauffage Mairie- Chambre froide pour la salle des fêtes – Suite accessibilité – Solde PLU – Outillage atelier. Montant voté sur BP 2019 pour le chauffage Eglise, chauffage Mairie et la chambre froide ; en attente d'autres devis pour la décision finale des entreprises qui feront les travaux.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 Août 2019

Ordre du jour : **Choix du devis de la chambre froide et demande de subvention** ; Choix du devis chauffage Eglise et chauffage Mairie ; Vente coupe de bois dans la forêt communale indivis de Gourdan/Seilhan ; Affaires diverses.

Choix du devis de la chambre froide : 3 devis présentés, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, choisit l'entreprise Multifroid dont le devis est de 8 229,60€ TTC, demande de subvention.

Choix du devis chauffage Eglise et chauffage Mairie : 2 devis présentés pour chaque dossier. Le Conseil Municipal trouve difficile de les comparer, demande de refaire les 2 devis de l'entreprise PEREZ plus détaillés.

Vente coupe de bois (5-2) dans la forêt communale indivis de Gourdan/Seilhan. Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le martelage et la mise en vente sur pied de la parcelle 5.2

Affaires diverses : Curage des fossés en fin d'année.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 octobre 2019

Ordre du jour : Intégration des parcelles B 594 et 597 quartier du Pradiot dans le domaine routier communal ; Don d'un bout de parcelle au chemin de Luc (élargissement de la voie) pour sécuriser le retournement des véhicules au bout de la voie communale ; Convention mise à disposition personnel communal ; Délibération du taux Promus-Promouvables pour avancement de grade ; Affaires diverses.

Intégration des parcelles B 594 et 597 quartier du Pradiot dans le domaine routier communal

Madame Le Maire informe que la SCI RIALTO cède gratuitement les parcelles B 594 et 597 à la commune de Seilhan puisque ces parcelles servent à la circulation des véhicules. Madame Le Maire dit que les frais d'acte s'élèveront à 350€ maximum. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la cession gratuite et demande le classement dans le domaine public routier de la commune de Seilhan.

Don d'un bout de parcelle au chemin de Luc (élargissement de la voie)

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que le propriétaire Stéphane PAUL de la parcelle B 143 souhaite céder un bout de parcelle au chemin de Luc pour l'élargissement de la voie afin de sécuriser le retournement des véhicules au bout de la voie communale. M. PAUL Stéphane, étant concerné, quitte la séance. Madame le Maire a contacté deux géomètres pour chiffrer la division de la parcelle. Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte le don d'un bout de la parcelle B 143 pour l'élargissement de la voie afin de sécuriser le retournement des véhicules au bout de la voie communale, donne tout pouvoir au Maire pour signer l'acte de division, pour remplir toutes les formalités et d'une manière générale faire tout ce qui est nécessaire et mandate le cabinet du Géomètre-Expert LARROZE-BREGLER de Lannemezan pour établir la division

Convention mise à disposition personnel communal : Madame Le Maire fait part au Conseil Municipal de la fin de contrat de l'agent d'entretien. Une mise à disposition du personnel des services techniques pour une journée ou une journée et demie par semaine est proposée par la commune de Labroquère à la commune de Seilhan pour une durée de 6 mois renouvelable à compter du 08/10/19.

Délibération du taux Promus-Promouvables pour avancement de grade de l'ensemble du personnel : **Le conseil municipal adopte cette proposition.**

Affaires diverses : Mme Le maire annonce que la dotation de péréquation aux communes pauvres est supprimée. Le devis d'étude pour l'éclairage public de l'église est en cours. Voir aussi pour changer l'œil de bœuf de la salle des fêtes (vitre cassée). Travaux SIVOM : Finition du renforcement et élargissement de la côte d'Arrivet.

INFOS DIVERSES :

RECENSEMENT MILITAIRE : Inscriptions en mairie pour les jeunes de 16 ans.

DATES DES ELECTIONS MUNICIPALES : 15 et 22 Mars 2020

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES : date limite d'inscription sur les listes électorales le vendredi 7 février à minuit.

Date à retenir :

Repas des Aînés

**Dimanche
février 2020 à 12h**

2

Mairie de SEILHAN

Horaires ouvertures mairie :

Mercredi 9h à 12h30, Samedi de 13h à 16h

Téléphone : 0561956855 Fax : 0952785340

Mail : bcmairie-seilhan@orange.fr

Site : www.mairie-seilhan31.fr